



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES
AUX PARTICULIERS

1^{ER} JANVIER 2024

Prix en euros (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Rhône Alpes

➤ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2024 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	1,60 €/mois Soit pour information, 19,20 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	4,20 €/trimestre Soit pour information, 16,80 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale <ul style="list-style-type: none"> à débit immédiat : Carte Visa Classic à débit différé : Carte Visa Classic à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾ à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽³⁾ 	44,50 €/an 44,50 €/an 41,00 €/an 44,50 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 4 ^{ème} retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur Compte⁽⁴⁾	36,00 €/an (en formule individuelle)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : <ul style="list-style-type: none"> en agence par Internet 	4,00 €/virement Gratuit
Prélèvement <ul style="list-style-type: none"> frais par paiement d'un prélèvement SEPA frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA 	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code monétaire et financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>)

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Carte uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés).

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs 2024 aux particuliers.....	02
---	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevés de compte	04
> Tenue de compte.....	04
> Services en agence.....	05
> Services bancaires de base	05
> Prestations de base.....	06

BANQUE À DISTANCE



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services).....	08
> Virements.....	11
> Prélèvements/TIPSEPA.....	12
> Chèques.....	12
> Autres services.....	13
> Offres retirées de la commercialisation	13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> Les Formules.....	14
> Enjoy.....	17
> Tarifications spécifiques agence Enjoy.....	18
> Offre Satellis.....	18
> Offre Coloc'.....	18
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière).....	19
> Offres retirées de la commercialisation	20

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> Commission d'intervention.....	23
> Opérations particulières.....	23
> Incidents de paiement	24

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> Découverts et autorisations de découvert	26
> Crédits à la consommation	27
> Crédits immobiliers	28
> Garanties et prestations diverses	28
> Assurance	29
> Crédits en devises chf	29

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



> Épargne bancaire.....	30
> Placements financiers	31
> Gestion sous mandat.....	34
> Parts sociales	34

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



> Vous assurer ainsi que vos proches.....	35
> Assurer vos biens.....	36
> Vous protéger au quotidien	36
> Assurer votre épargne	36
> Protéger vos moyens de paiements	37
> Offres retirées de la commercialisation	37

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> Frais de succession.....	38
> Autres prestations.....	38

OPÉRATIONS INTERNATIONALES



> Option internationale	39
> Change manuel.....	39
> Opérations par carte bancaire.....	39
> Opérations par chèques.....	40
> Virements non SEPA.....	41
> Autres services.....	42
> Offres retirées de la commercialisation	42

INFORMATIONS UTILES



> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	43
> Nos partenaires / mentions légales	43
> Informations complémentaires.....	44

RÉSOLUDRE UN LITIGE



> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	45
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....	46

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **26,80€**
- Service d'aide à la mobilité bancaire  **Gratuit**
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quinzaine	21,60 €/an	21,60 €/an
Hebdomadaire	33,12 €/an	33,12 €/an
Quotidienne	210,72 €/an	210,72 €/an

- Relevé annuel de frais  **Gratuit**
- Délivrance de relevé de compte au guichet **4,70 €**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte  de dépôt (hors forfaits)⁽¹⁾ **4,20 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽²⁾**



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

Rémunération des comptes interrompue depuis le 01/08/2014.

(1) Les frais de tenue de compte sont payants pour les comptes de dépôt en cas de détention d'un moyen de paiement (une carte ou un chéquier) sur le compte et dès 1 écriture sur le compte dans le trimestre.

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces avec une carte de retrait à usage unique
 - Au guichet de l'agence domiciliataire de votre compte Caisse d'Epargne **Gratuit**
 - Au guichet d'une autre agence Caisse d'Epargne Rhône Alpes⁽¹⁾ **5,00 €/retrait**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliataire) **5,30 €**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **20,00 €**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort :
 - Type A **228,00 €/an**
 - Type B **169,00 €/an**
 - Type C **249,00 €/an**
 - Type D **175,00 €/an**
 - Type E **148,00 €/an**
 - Type F **116,00 €/an**
 - Type G **79,00 €/an**
 - Type H **111,00 €/an**
 - Type I **286,00 €/an**
 - Type J **79,00 €/an**
- Renouvellement de carte de contrôle d'accès coffre-fort **5,80 €/an**
- Ouverture forcée coffre fort (tous motifs) **583,00 €**



IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽²⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽³⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance

(1) Gratuit pour les clients des agences en ligne.

(2) Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Hors virement SEPA instantané.

- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse



À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 23).

Commission d'intervention
(pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

➤ LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

- L'ouverture et la clôture du compte..... **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires **Tarifs standards⁽²⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) **Tarifs standards⁽²⁾**
- AlertEcoreuil **Tarifs standards⁽²⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽²⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne **Tarifs standards⁽²⁾**

(1) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil..... **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile, etc.)⁽³⁾
- e-Documents..... **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass..... **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes..... **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - Lecteur CAP **Gratuit la 1^{ère} année puis 12,00 € le lecteur**
- Coffre-fort numérique⁽⁴⁾
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go 18/25 ans -50% **1,20 €/mois**
- Webprotexion..... **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch..... **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle 12/25 ans -50% **1,60 €/mois**
 - Formule famille 18/25 ans -50% **2,60 €/mois**

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽⁵⁾⁽⁶⁾

- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽⁷⁾..... **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽⁷⁾..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget.⁽⁷⁾

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur..... **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Coût d'un appel local, hors surcoût selon opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

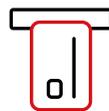
(4) Hors coût opérateur téléphonique.

(5) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(6) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Secur'Pass.

(7) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte de retrait nationale **22,60 €/an**
(Carte de retrait internationale : plus commercialisée)
- Carte Equilibra Interbancaire ou carte Noméa **25,00 €/an**
- Carte Equilibra sans code **25,00 €/an**
- Carte Nomade **14,40 €/an**

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel) ⁽¹⁾	 Visa Infinite	 Visa Platinum	 Visa Premier	 Visa Classic	 Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽²⁾	 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾
-26 ans -50 %						
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			137,00 €	44,50 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	330,00 €	205,00 €	137,00 €	44,50 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						41,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					44,50 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽⁴⁾

Cartes (tarif annuel) ⁽¹⁾	Visa Platinum Izcarte	Visa Premier Izcarte	Visa Classic Izcarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	137,00 €	44,50 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	205,00 €	137,00 €	44,50 €



À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izcarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽⁵⁾ **Gratuit**

(1) Remise de 50 % pour toute souscription d'une nouvelle carte sur le même compte.

(2) Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(5) Voir détail zone EEE page 44.

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle quasi systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	-	-	Gratuit au-delà 1 €/retrait	Gratuit au-delà 1 €/retrait
Jusqu'à 5 retraits dans le mois	-	Gratuit au-delà 1 €/retrait	-	-
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	-	-	-

- Carte détenue dans le cadre du forfait Satellis Intégral **Gratuit**
 - Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque **7,40 €/an**
 - Retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne) **Gratuit**
 - Service retraits déplacés illimités **14,40 €/an**
- Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **9,75 €**
- Refabrication d'une carte avant échéance :
 - Carte Visa **10,90 €**
 - Autre carte **5,70 €**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence⁽¹⁾ **5,20 €**
- Choix du visuel de collection Olympique Lyonnais
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **Gratuit**
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier **Gratuit**
 - Frais d'opposition (blocage) de la carte en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**

➤ VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ **LA** occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement occasionnel	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement instantané occasionnel jusqu'à 300 €	1,00 €	Gratuit
Frais par virement instantané occasionnel au-delà de 300 €	1,00 €	1,00 €

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement occasionnel	4,00 €	Gratuit
Frais par virement permanent	0,67 €/virement	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 300 €	4,00 € + 1,00 €	Gratuit*
Virement SEPA instantané occasionnel au-delà de 300 €	4,00 € + 1,00 €	1,00 €*

Autres opérations

- Service Paylib entre amis..... **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour
- Frais par virement prioritaire en euros avec un délai fixé à J..... **12,95 €**
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort dans le délai réglementaire d'un Recall..... **17,00 €**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort « hors délai »..... **27,50 €**
- Demande de retour de fonds sur liste de virements « papier » émis à tort..... **17,00 €**
- Émission d'un virement SEPA à partir d'un Livret⁽³⁾..... **4,00 €**

*Sous réserve de disponibilité.

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 44). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 39.

(2) Voir définition de la zone SEPA en page 44.

(3) Gratuit dans le cadre du Livret A. Les opérations enregistrées sur des comptes sur livret sont limitées à des versements ou des retraits au profit du titulaire ou à des virements de ou à son compte à vue.

➤ PRÉLÈVEMENTS/TIPSEPA⁽¹⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **20,00 €/opération**

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	Gratuit	-



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **Gratuit**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis **Gratuit**
- Émission de prélèvement par un client créancier **Nous consulter**
- Paiement d'un TIPSEPA **Gratuit**

➤ CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) **Gratuit**
 - Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽²⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
 - Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Émission d'un chèque de banque en agence **12,95€ (1ère opération gratuite)**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret (hors Livret A) **6,90€**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A **Gratuit**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**

(1) Voir définition de la zone SEPA en page 44.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **8,90 €**
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur **16,95 € (1^{ère} opération gratuite)**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **22,95 € (1^{ère} opération gratuite)**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées et prélèvements **32,40 €/an**
Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique) Carte Visa Electron SENSEA **42,00 €/an**
- Carte Teoz⁽¹⁾ (carte associée à un crédit renouvelable) **12,00 €/an**
- Choix du visuel - visuel de collection permanente (arrêt du service juin 2021)
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **10,70 €⁽²⁾**
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier **Gratuit⁽³⁾**
- Choix du visuel - visuel Olympique de Marseille (arrêt du service au 30/06/2022)
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **10,70 €⁽²⁾**
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier **Gratuit⁽³⁾**
- Choix du visuel - visuel personnel
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **12,30 €⁽²⁾**

(1) Produit de BPCE Financement.

(2) Cotisation due à chaque commande d'un visuel (lors de la souscription et du renouvellement à échéance de la carte ou de son renouvellement avant échéance par exemple suite à la perte ou au vol de la carte).

(3) Limité au choix d'un seul visuel de collection pour la période de validité de la carte. Cotisation de 10,70 € en cas de nécessité de refabrication de la carte hors échéance.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES



➤ LES FORMULES

Ces offres sont composées des services suivants :



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire ⁽⁷⁾.

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾



**Visa Classic à contrôle
de solde quasi systématique⁽²⁾**



**Visa Classic⁽³⁾
ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾
Débit Immédiat ou Débit Différé**

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁶⁾

Autres services inclus dans l'offre

Formule Famille ⁽⁷⁾	12,50 €/mois
Formule individuelle ⁽⁸⁾	7,30 €/mois
Formule individuelle Jeunes (18-28 ans) ⁽⁹⁾	3,00 €/mois
Formule individuelle Jeunes (12-17 ans)	1,00 €/mois
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Les Cartes Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle (hors forfaits auto-entrepreneur et SCI).

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾	 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
---	---	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	14,80 €/mois	19,00 €/mois
Formule individuelle ⁽⁹⁾	9,55 €/mois	14,00 €/mois
Formule individuelle Jeunes (12-28 ans) ⁽⁹⁾	4,00 €/mois	6,00 €/mois
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction	

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint avec au maximum 4 cartes bancaires. Au maximum 2 cartes Visa Premier inclus. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde à autorisation quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier au-delà de 2, facturation mensuelle = 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle. (Hors forfaits auto-entrepreneur et SCI).

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾	 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé
---	--	--	--	--

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	28,60 €/mois	36,00 €/mois	46,60 €/mois
Formule individuelle ⁽⁹⁾	21,20 €/mois	26,50 €/mois	37,10 €/mois
Formule individuelle Jeunes (18-28 ans)	50 % de réduction		
Formule individuelle Jeunes (12-17 ans)	50 % de réduction		
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint avec au maximum 4 cartes bancaires. Au maximum 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier inclus. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Si la formule Famille contient déjà 2 cartes Visa (hors Visa Classic), toute carte bancaire supplémentaire hors Visa Classic sera facturée mensuellement 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle. (Hors forfaits auto-entrepreneur et SCI).

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic :	
<ul style="list-style-type: none">• l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne,• la réédition/réactivation du code confidentiel,• les frais d'opposition (blocage) de la carte,• la re-fabrication de la carte avant échéance,• les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).	

(1) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

➤ TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN **5,00 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque..... **5,00 €**

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement **5,00 €**

➤ OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Equilibra interbancaire ou carte Nomea - Carte Equilibra sans code	3,10 €/mois soit 37,20 €/an
Carte Visa Electron Sensea (cette carte est retirée de la commercialisation)	4,15 €/mois soit 49,80 €/an
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,15 €/mois soit 49,80 €/an

➤ OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽⁴⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services

Sans Carte de paiement	Gratuit
Visa Electron Sensea (cette carte est retirée de la commercialisation)	1,00 €/Carte/mois
Carte Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/mois soit 12,00 €/an

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

➤ OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit 12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier **4,00 €/opération dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁴⁾
Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁵⁾**

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au co-titulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(4) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléversements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(5) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



➤ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾	Visa Electron Sensea ou Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	Visa Classic ⁽²⁾ ou Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit immédiat	Visa Classic ou Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
--	---	--	--	--	--	---------------

Une carte au choix

Tarif standard	9,35 €	9,35 €	9,35 €	15,80 €	21,25 €	32,90 €
Tarif jeunes						
12/17 ans	Gratuit					
18/21 ans	- 75 % de réduction					
22/25 ans	- 50 % de réduction					

Des services inclus dans le socle

Compte de dépôt (simple ou joint)

Tenue de compte

Relevé de compte numérique (ou papier)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle⁽⁴⁾ ou formule Famille⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾)

Une autorisation de découvert⁽⁷⁾

Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Un service d'épargne automatique

Chéquier⁽⁷⁾

Un forfait de X retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁸⁾

Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2 ^{ème} Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	50 % de réduction⁽⁹⁾
2 ^{ème} carte Visa Classic	1,00 €/mois soit 12,00 €/an
2 ^{ème} carte Visa Premier	3,00 €/mois soit 36,00 €/an
2 ^{ème} carte Visa Platinum	50 % de remise sur le prix de vente unitaire

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e)), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(8) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(9) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.



> SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 5 % de remise sur le prix à l'unité⁽¹⁾	2 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité⁽¹⁾	3 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité⁽¹⁾
--	--	--

TARIFICATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES 12-25 ANS

Clients 12-21 ans	-75 % sur tarif standard
Clients 22-25 ans	-50 % sur tarif standard

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

	Tarif mensuel à l'unité	
Retraits déplacés illimités par carte	1,20 €	
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	2,20 €	
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 €	
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 €	
Opérations courantes illimitées ⁽²⁾	2,70 €	
Exonération d'agios (franchise d'agios de 5,00 €/trimestre ⁽²⁾)	1,40 €	
Coffre-fort numérique ⁽²⁾	1,20 €	18/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Individuelle	1,60 €	12/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Famille ⁽²⁾	2,60 €	

SERVICES « ASSURANCES »⁽³⁾⁽⁴⁾

	Tarif annuel ⁽⁵⁾
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Nous consulter

(1) Remise non cumulable avec la remise accordée aux 12-25 ans.

(2) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) La 1^{ère} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation mensuelle ⁽¹⁾ à une offre groupée de services	Satellis Essentiel ⁽³⁾	Satellis Essentiel Plus ⁽³⁾	Satellis Intégral ⁽³⁾
Carte Visa Electron Sensea	10,15 €/mois	11,05 €/mois	
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	10,15 €/mois	11,05 €/mois	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	10,15 €/mois	11,05 €/mois	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	10,15 €/mois	11,05 €/mois	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat			18,45 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit différé			18,45 €/mois
Carte Visa Infinite			34,20 €/mois

FUTEO ET SOLUTION 16/17 ET SATELLIS JEUNE 16/17

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services	Futeo ⁽⁴⁾	Solution 16/17 ⁽⁴⁾	Satellis Jeune 16/17 ⁽⁵⁾
Carte Visa Electron Sensea	1,00 €/mois	1,00 €/mois	1,00 €/mois
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/mois	1,00 €/mois	1,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic	1,00 €/mois	1,00 €/mois	1,00 €/mois

FORFAIT LIAISON (fin de commercialisation le 01/01/2019)

- Carte Nomade / Assurance perte/vol⁽⁶⁾ / Direct Ecureuil (service de banque à distance y compris service Bourse)⁽⁷⁾
Cotisation à une offre groupée de services Forfait Liaison..... **16,00 €/an**

(1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.

(2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Tarifs des offres souscrites avant le 01/10/2010, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

(4) Tarifs des offres souscrites avant le 01/07/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

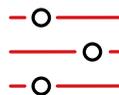
(5) Tarif des offres souscrites avant le 01/03/2012, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

(6) Sous réserve d'acceptation de votre Caisse d'Épargne. Contrat de BPCE assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(7) Service gratuit à l'unité.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 € /opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 24). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur  **10 % du montant de la créance**
(dans la limite d'un plafond de 81,00 €)
- Frais par Saisies-attribution  /Frais par Saisies conservatoires **81,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé  **5,00 €**



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 5 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾  (maximum 1 par jour) **10,00 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **Gratuit**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction **23,00 €**

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision⁽³⁾
(maximum 1 par jour) **10,00 €**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽²⁾ **12,00 €/rejet**
- Frais dans la limite d'un plafond de **40,00 €/jour**



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention.

En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. Voir définition et tarification en page 23.

(3) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention.

En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(4) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)..... **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **10,00 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire..... **38,00 €**

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



► DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **3,50 €/trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG ^{1A}, le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs ^{1A} au taux de **Taux de base Caisse d'Épargne⁽⁴⁾ + 11,40 %
fixé dans la limite du taux d'usure ^{1A}**
 - Frais de gestion ^{18/25 ans} -50 % **13,15 €/an**
 - Taux de découvert appliqué en cas de dépassement de l'autorisation
du découvert permanent **Seuil de l'usure**
Pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs,
au taux débiteur de 18,00%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 21,30 %. Le TAEG réel, fonction de votre
utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs au taux de **Seuil de l'usure**
 - Frais de mise en place **13,15 €**
 - Taux de découvert appliqué en cas de dépassement de l'autorisation
du découvert ponctuelle **Seuil de l'usure**
Pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 45 jours consécutifs, au taux
débiteur de 19,57%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 21,61% (taux d'usure en vigueur en septembre 2023).
Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(4) Le taux de base Caisse d'Épargne est de 6,60 % (au 01/01/2024).

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé
 - Intérêt débiteurs au taux de **Seuil de l'usure**
- Pour un dépassement d'un montant de 1 000 €, pendant une de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,57%, le TAEG⁽²⁾ ressort à 21,61% (taux d'usure en vigueur en septembre 2023). Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Service franchise d'agios **16,80 €/an**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios  à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)
- Exonération des intérêts débiteurs
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,50 €/mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,60 €/mois**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽³⁾

CRÉDIT RENOUELABLE

- Teoz⁽⁴⁾ / Zicarte⁽⁴⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Zicarte sont des produits de BPCE Financement⁽⁴⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00 %/prêt**
 - Minimum **80,00 €**
 - Maximum **500,00 €**

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Location Longue Durée⁽⁵⁾ **Nous consulter**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

(2) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(3) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(4) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(5) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris

TVA:FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽¹⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00 %**
 - Minimum **500,00 €**
 - Maximum **1500,00 €**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
 - Frais de dossier maximum **500,00 €**
- Prêt à taux zéro
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté) **Gratuit**

> GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES⁽²⁾

PRESTATIONS DIVERSES

- Duplicata de tableau d'amortissement **20,00 €**
 - Frais de prise de garantie Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF) **Nous consulter**
 - Frais de mainlevée hypothécaire **59,50 €**
 - Frais de déblocage (à partir du 11^e déblocage de fonds sur une même opération de financement) **30,00 €/opération**
 - Frais de déblocage « express » (en valeur compensée au profit d'une autre banque) **12,95 €**
 - Frais de visite de chantier **coût réel - mini 96,00 €**
 - Frais d'estimation de biens **coût réel - mini 190,00 €**
 - Frais de nantissement interne ou gage **coût réel - mini 60,00 €**
 - Frais de nantissement externe ou gage **coût réel - mini 110,00 €**
 - Modification de quantième sur un contrat de prêts **100,00 €**
 - Attestations diverses et certificats (d'intérêts payés, de solde, de fin de prêt, fiscale, APL AL...) **15,60 €**
 - Frais d'avenant au contrat pour réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement ou changement de produit⁽³⁾ **3,00 % du capital restant dû**
 - Frais d'avenant au contrat pour changement d'emprunteurs, désolidarisation, changement d'objet, report d'échéance⁽³⁾ **1,00 % du capital restant dû**
- REMBOURSEMENT PÉRIODIQUE DE PRÊT Se référer à votre contrat**

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(3) A l'exception de la substitution d'assurance emprunteur et de la déliaison d'assurance qui sont gratuites.

> ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur⁽¹⁾** **Nous consulter**
Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽²⁾.

> CRÉDITS EN DEVISES CHF

PRÊTS PERSONNELS

- Frais de dossier..... **1,00 %**
 - minimum **80,00 CHF**
 - maximum **500,00 CHF**

CRÉDITS IMMOBILIERS

- Frais de dossier..... **1,00 %**
 - minimum **500,00 CHF**
 - maximum **960,00 CHF**

PRESTATIONS DIVERSES

- Duplicata de tableau d'amortissement..... **25,00 CHF**
- Mainlevée hypothécaire **70,00 CHF**
- Frais de déblocage
(à partir du 11^e déblocage de fonds sur une même opération de financement) **36,00 CHF/opération**
- Frais de visite de chantier **coût réel - mini 120,00 CHF**
- Frais d'estimation de biens **coût réel - mini 240,00 CHF**
- Frais de nantissement interne ou gage **coût réel - mini 80,00 CHF**
- Frais de nantissement externe ou gage **coût réel - mini 140,00 CHF**
- Attestations diverses et certificats
(d'intérêts payés, de solde, de fin de prêt, fiscale, APL AL...) **15,60 CHF**
- Frais d'avenant au contrat pour réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement ou changement de produit⁽¹⁾ **3,00 % du capital restant dû**
- Frais d'avenant au contrat pour changement d'emprunteurs, désolidarisation, changement d'objet⁽³⁾ **1,00 % du capital restant dû**

REMBOURSEMENT PÉRIODIQUE DE PRÊT **Se référer à votre contrat**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) À l'exception de la substitution d'assurances emprunteur et de la déliaison d'assurances qui sont gratuites.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME) **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €/an**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif⁽²⁾ **Droits de garde ⁽³⁾ **

TRANSFERT

- Transfert CEL/PEL vers une autre banque **90,00 €**
- Transfert LEP vers une autre banque **90,00 €**
- Transfert PEP vers une autre banque **90,00 €**
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 124,00 €**
 - Titres cotés **15,00 €/ligne**
 - Titres non cotés **50,00 €/ligne**
- Transfert compte-titres  ordinaire vers une autre banque **124,00 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

> ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	12,00 €	12,00 €
Trimestrielle	3,00 €	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif **Gratuit**
- Retrait avec accréditif⁽¹⁾ **Gratuit**
- Retrait sans accréditif⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne) **5,15 €**



Accréditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **10,80 €/an**

➤ PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 31 décembre et prélevée annuellement	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum de Perception	Maximum de Perception
Valeurs Groupe	0,33 %	4,70 €	-	27,00 € ⁽²⁾
Autres valeurs	0,33 %	4,70 €	36,50 €	-

- Maximum de perception **300 €**

Tarification jeunes (18-25 ans) sur frais annuel de gestion **1/2 tarif**



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

(2) Maximum de perception qui s'applique uniquement sur les portefeuilles composés exclusivement de valeurs groupe.

Frais de transaction

- Ordre de Bourse  Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle	ordre < 5 000 € : 0,42 % ordre > ou = 5 000 € : 0,32 %	ordre < 5 000 € : 1,40 % ordre > ou = 5 000 € : 1,30 %	ordre < 5 000 € : 1,40 % ordre > ou = 5 000 € : 1,30 %
Minimum de perception	7,20 €	19,00 €	19,00 €
Ordre annulé	Gratuit		
Ordre non exécuté	Gratuit		

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

Opération sur Organisme Commun de Placement (OPC)⁽¹⁾

Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne **Nous consulter**
- Souscription OPC autres établissements..... **29,50 €**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule  **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP  garanti ou à promesse **Nous consulter**



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PEA PME

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 31 décembre et prélevée annuellement	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum de Perception	Maximum de Perception
Valeurs Groupe	0,33 %	4,70 €	-	27,00 € ⁽²⁾
Autres valeurs	0,33 %	4,70 €	-	-

- Maximum de perception **300 €**

Tarification jeunes (18-25 ans) sur frais annuel de gestion..... **1/2 tarif**

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(2) Maximum de perception qui s'applique uniquement sur les portefeuilles composés exclusivement de valeurs groupe.



À SAVOIR

Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, référence au 31 décembre. Ils sont acquis à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour toute année commencée.

Frais de transaction (achat ou vente)

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Actions	Montant < 5 000 € : 0,42 % du montant de la transaction Montant > ou = 5 000 € : 0,32 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Parts de SARL	-	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Organisme Commun de Placement (OPC) ⁽¹⁾ réseau Caisse d'Épargne	Nous consulter		
OPC autres établissements	Nous consulter		

- Opérations sur valeur étrangères..... **Nous consulter**
- Ordre non exécuté ou annulé **Gratuit**

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique **Gratuit**
- Titres non cotés :
 - Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier
(opérations sur titre, détachement dividendes, etc.)..... **Inclus dans les Droits de Garde**
 - Frais de transaction **1,20 % du montant de la transaction**

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Écureuil

Forfait Trois services :

- Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €**

Services à l'unité :

- Service Abonnement **Gratuit**
- Service « Assurance Moins-Values »⁽¹⁾ **7,00 €**
- Service « Prise de bénéfices » **10,00 €**
- Direct Ecureuil Service Bourse **Gratuit**
- Transactions sur l'or (achat et vente)
 - Commission proportionnelle **2,00 %**
 - Minimum de perception **17,30 €**
- Services de Gestion Privée : Étude patrimoniale « Scan Patrimoine »
 - Globale **mini 360,00 €**
 - Thématique **mini 80,00 € - maxi 250,00 €**
- Frais de recherche sur titres
 - Recherche standard⁽²⁾ de moins de 5 ans **80,00 €**
 - Autres recherches **Sur devis**

➤ **GESTION SOUS MANDAT** **Nous consulter**

➤ PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention **Gratuit**

(1) Contrat assuré par BPCÉ Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Par exemple : historique des opérations sur compte, données nécessaires à la justification des plus ou moins values ou à la reconstitution du prix d'achat moyen, relevé de portefeuille à date.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 004 760. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

➤ VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garanties Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garanties des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2⁽²⁾** **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **Assistance Vie⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **SECUR'Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 euros en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Start'Expat⁽⁵⁾** **Nous consulter**
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie Entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Association de Services des Français de l'Étranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

> ASSURER VOS BIENS

- Assurance Auto⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Assurance 2 Roues⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Assurance Habitation⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Télésurveillance⁽²⁾ **Nous consulter**
- SECUR'Média⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

- SECUR'Média Individuelle

- Formule 1 **Nous consulter**
- Formule 2 **Nous consulter**

- SECUR'Média Famille

- Formule 1 **Nous consulter**
- Formule 2 **Nous consulter**

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

- Sérélia Téléassistance **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne⁽¹⁾ **27,00 €/an**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 euros) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Prestation assurée par IMA Protect.

➤ PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte⁽¹⁾

Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.

- Formule individuelle **36,00 €/an**
- Formule Famille **57,60 €/an**



➤ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Assurance Mobile⁽¹⁾ **35,60 €/an**
Avec mensualisation de la prime 2,97 €/mois
- Protection juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 24/03/2014 **Nous consulter**
- Secur Famille⁽²⁾ **Nous consulter**
- Satellis Protection⁽¹⁾ **10,98 €/an**
- Satellis Juri-Protection⁽¹⁾ **19,88 €/an**
- Ecureuil Solution Obsèques⁽³⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽³⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽³⁾ **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement **18,30 €/an**
- Service Opposition **22,00 €/an**
- Satellis Assurance **15,70 €/an**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique
et des cartes VISA⁽¹⁾ **13,20 €/an**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : assurance-vie⁽¹⁾ et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique..

	Tarifs
Détention d'aucun ou d'un de ces produits	1,00 % du montant des avoirs Min : 70,00 € Max : 350,00 €
Détention d'au moins deux de ces produits	1,50 % du montant des avoirs Min : 150,00 € Max : 750,00 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres)..... **9,50 €**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **3,90 €**
- Succession internationale **75,00 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant..... **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture/date de décès >1 an⁽²⁾ **70,00 €**
- Frais de succession pour un client mineur décédé **Gratuit**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

> AUTRES PRESTATIONS

CAUTIONS BANCAIRES

- Caution bancaire émise par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes commission proportionnelle annuelle
 - minimum..... **1,00 %**
 - maximum..... **3,00 %**
- Frais de dossier sur acte préétabli..... **38,00 €**
- Frais de dossier sur acte spécifique..... **101,50 €**
- Acte rectificatif..... **38,00 €**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (moins d'un an) **16,50 €**
- Frais de recherche complexe (plus d'un an) **34,10 €**
- Frais de relevé de situation de compte (liquidation de communauté, ISF, IFI, non-résidents)
 - sur année en cours..... **44,00 €**
 - sur années antérieures..... **81,40 €**
- Recherches complexes (à partir de 3 documents sur moins d'un an ou 2 documents sur plus d'un an)..... **35,00 €/heure**

COMPTE SÉQUESTRE

- Ouverture de compte séquestre **78,00 €**

AUTRE SERVICE

- Attestations diverses hors ISF/IFI (d'intérêts payés, CAF, de solde...)..... **15,60 €**

ENTREMISE IMMOBILIÈRE

- Commission de service comprise entre 3,5 % et 8,5 % du montant de l'investissement (selon les caractéristiques du bien, neuf ou ancien rénové)⁽³⁾.

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

(2) En fonction de la nature du compte, les frais pourront être plafonnés conformément à l'article L312-13 du Code monétaire et financier.

(3) La Caisse d'épargne Rhône Alpes exerce l'activité d'entremise immobilière avec plusieurs de ses partenaires. Voir limites, conditions auprès de votre conseiller.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage 12/25 ans -50%		Formule 2 : Séjour 12/25 ans -50%		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans -50%	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Paiement par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾	

> CHANGE MANUEL

ACHAT / VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVICES)⁽⁸⁾

- Application du cours spécifique Billets
- Commission fixe petits ordres⁽⁹⁾ 3,20 €

ACHAT DE CHÈQUES DE VOYAGE

> En euros

- Commission de service **Gratuit**

> En devises

- Application du cours spécifique Chèques de voyage
- Commission fixe petits ordres⁽⁹⁾ 3,20 €

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁰⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
Commission fixe	3,20 €	6,25 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 44).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Exonération des frais d'émission ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(9) Commission perçue pour vente de devises < 100 € et achat de devises < 50 €.

(10) DAB : distributeur Automatique de Billets.

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en euro dans la zone euro (la carte est émise par la banque)..... **Gratuit**
- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle **2,80 %**
 - Commission fixe **0,50 €**
 - Maximum de perception **6,25 €**

> CHÈQUES

PAIEMENT DE CHÈQUE ÉMIS À L'ÉTRANGER PAR NOS CLIENTS⁽¹⁾

> En euros

- (a) Commission de service **0,10 % - mini 17,50 €**
..... **maxi 102,50 €**
- (b) Commission de transfert⁽²⁾ **0,10 % - mini 18,60 €**
- Minimum de perception (a+b) **36,10 €**

> En devises

- (a) Commission de service **0,10 % - mini 17,50 €**
..... **maxi 102,50 €**
- (b) Commission de change⁽²⁾ **0,05 % - mini 16,10 €**
- (c) Commission de transfert **0,10 % - mini 18,60 €**
- Minimum de perception (a+b+c) **52,20 €**



À SAVOIR

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises depuis le 01/01/2023. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement, le prélèvement SEPA⁽³⁾, ou le virement international, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

(1) À la tarification des opérations internationales peut s'ajouter la récupération des frais réclamés par les correspondants étrangers.

(2) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 80 000 €.

(3) Voir définition de la zone SEPA en page 44.

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

> Frais par virements (en euros ou en devises)

- Commission de transfert⁽¹⁾ **0,10 % - mini 18,60 €**
- + commission de change (si virement en devises)⁽¹⁾ **0,05 % - mini 16,10 €**
- Frais de recherche sur virement international ou SEPA **27,50 €**

> Virement vers la BCP Maroc

- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP du Maroc
(virement en euro et dont le montant est < 150 000 €) **5,00 €**

FORFAITS FRAIS OUR⁽²⁾ À LA CHARGE DU DONNEUR D'ORDRE

- Commission proportionnelle **0,05 %**
- Minimum de perception **20,70 €**
- Maximum de perception **100,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

> Frais par virements (en euros ou en devises)

- Commission de rapatriement **16,60 €**
- + commission de change (si virement en devises)⁽¹⁾ **0,05 % - mini 16,10 €**
- Commission de correction (si coordonnées incomplètes ou erronées) **16,40 €**



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

L'opération de change est réalisée selon le taux de change appliqué par la banque au jour de la conversion.

(1). Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 80 000 €.

(2) Frais pris par les banques étrangères dans le choix de l'option « Tous frais à la charge de donneur d'ordre » lors d'un virement international émis.

> AUTRES SERVICES

OPÉRATIONS LIÉES AU COMPTE EN DEVISES

- Mise en place d'un contrat de vente à terme mensuelle en devises CHF
 - Sur 6 mois **16,30 €**
 - Sur 12 mois **26,80 €**
- Mise en place d'un contrat de vente à terme unitaire en devises CHF **26,80 €**
- Mise en place d'un contrat de Garantie de change en devises CHF **149,80 €**
- Virement de compte à compte (compte devises - compte euros)
 - Commission de change⁽¹⁾ **0,05 % - mini 16,10 €**
- Participation aux frais de tenue de compte en devises
(hors offre groupée de services) **5,00 CHF/trimestre**
- Découvert non autorisé comptes en devises **Taux de Base Caisse d'Épargne⁽²⁾ + 8,50 %**
- Rémunération des comptes en devises CHF interrompue à compter du 01/01/2015

SERVICES LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- Copie de document (avis d'opération, message Swift...) **4,90 €/document**



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retirés déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) **26,40 €/an**

(1) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 80 000 euros.

(2) Le Taux de Base Caisse d'Épargne est de 6,60 % (au 01/01/2024).

INFORMATIONS UTILES



➤ POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : **09 69 36 45 45⁽¹⁾⁽²⁾** Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : **09 69 36 39 39⁽¹⁾** Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

➤ NOS PARTENAIRES

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias sous le n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance)

Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP www.cnpp.com.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Département Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Caisse d'Épargne Département Relations Clientèle - 116 Cours Lafayette - BP. 3276 69404 Lyon Cedex 03	www.caisse-epargne.fr /rhone-alpes⁽¹⁾ Besoin d'aide ? - Réclamation

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.

Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne Rhône Alpes vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

➤ VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Département Relations Clientèle ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur** de la consommation de la Caisse d'épargne pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr ⁽¹⁾	Le médiateur auprès de la FBF : CS 151 - 75422 PARIS Cedex 09

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECCMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :

www.caisse-epargne.fr

